



## Perte de chantier pas de repreneur

Par **menagere**, le **04/07/2013** à **19:47**

Bonjour Monsieur, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mon message. Je suis femme de ménage (CDI) en congé de maternité, je viens de recevoir une lettre m'informant de la fermeture d'un de mes chantier suite à une crise économique, et il n'y a pas de repreneur.

Mon employeur me propose un poste équivalent sauf qu'il se situe à 35 km de mon lieu d'embauche avant c'était à côté de chez moi.

Dans mon contrat de travail que j'ai signé, il est stipulé que je "dois accepter expressément de travailler dans tout établissement ou sur tout chantier, dès lors qu'il se situent dans un rayon de 50 km autour du lieu d'embauche."

En cas de refus de ce poste il veut me faire un avenant avec réduction du temps de travail équivalent au chantier perdu soit 2h. Je n'aurai plus qu'un chantier d'une heure.

Je précise que dans cette société, il n'y a pas de délégué du personnel, pas de syndicat et je ne sais de quand date leur convention collective si elle est mise à jour ou pas.

Mes questions sont les suivantes : a-t-il le droit de me proposer cela, en plus pendant mon congé maternité ?

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **04/07/2013** à **20:34**

Bonjour,

Normalement, l'employeur doit vous faire la proposition par lettre recommandée et vous laisser un mois de réflexion mais de toute façon, en cas de refus, il ne pourra pas vous licencier tant que vous êtes en congé maternité...

Par **menagere**, le **05/07/2013** à **15:42**

Si je prends un congé parental au bout de combien de temps il peut me virer ?

Par **P.M.**, le **05/07/2013** à **16:41**

Si vous prenez un congé parental, la diminution immédiate de l'horaire ne se justifie plus trop

puisque entre temps, l'employeur aura peut-être retrouvé un autre chantier...

Par **menagere**, le **06/07/2013** à **13:48**

Mon congé maternité se termine le 17 octobre, il a le temps de me trouver un autre chantier, mais je pense qu'il veut se débarrasser de moi car depuis que j'ai eu un enfant il me cherche sans cesse des reproches à me faire. Il n'y a pas longtemps il a donné un chantier à une nouvelle qui n'avait que 2 mois d'expérience alors que je lui avais dit que je le voulais et j'aurai du l'avoir puisque j'étais plus ancienne et d'après le contrat j'étais prioritaire. Suis je obligée d'accepter sa réduction d'horaires ?

Par **P.M.**, le **06/07/2013** à **15:09**

Bonjour,  
Je vous ai déjà dit que de toute façon, vous pourriez refuser la réduction d'horaire et avancer cet argument que rien ne presse lorsque l'employeur vous ferait sa proposition par écrit puisque vous êtes en congé maternité et qu'ensuite vous prendrez ou verriez pour prendre un congé parental...

Par **menagere**, le **06/07/2013** à **15:26**

Je vous remercie de vos réponses si rapides. Bon week end à vous.